

Brest, le 29 septembre 2025

La Principale

collège  
Anna Marly

académie  
Rennes  
Éducation

Téléphone  
02 98 80 43 93

Télécopie  
02 98 46 71 28

Mél.  
Ce.0291661y  
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesven  
BP 32049  
29220 Brest  
cedex 2

Site internet  
de l'académie de rennes  
www.ac-rennes.fr

Aux  
Membres du Conseil d'Administration

**Objet : RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION-ORDRE DU JOUR  
MODIFIÉ**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir siéger à la réunion ordinaire du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

**Lundi 6 octobre 2025 à 18h  
En salle de réunion**

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025
- Nomination d'un secrétaire de séance

**Point I- Points financiers**

1. Avenant au Contrat de maintenance du matériel de cuisine et cuisine pédagogique -entreprise Caillarec
2. Contrat de maintenance et d'utilisation de la bonne TurboSelf
3. Contrat hébergement Index Education
4. Convention et adhésion Association Caisse à Clous
5. Convention Collège au Cinéma 2025-2026
6. DBM pour information et pour vote (crédits globalisés-bouclier tarifaire-fonds social
7. Dossiers Fonds Sociaux : critères d'attribution
8. Don à l'Association Sportive
9. Tarifs 2025/2026
10. Délibérations logements de fonction en NAS : fin de la répartition NAS au 30 juin 2026 et désaffection du bâtiment logements de l'usage collège à partir du 30 juin 2026.

**Point II- Vie pédagogique et Vie scolaire**

1. Point sur la rentrée 2025
2. Répartition IMP 205 2026
3. Évaluations nationales 6ème, 5ème et 4ème
4. Information vaccination HPV
5. Informations sur les élections des représentants au Conseil d'Administration 2025-2026
6. Calendrier scolaire prévisionnel
7. Conventions Stage en entreprise
8. Programme Phare
9. Adage et Pass Culture
10. Protocole d'urgence EPS
11. Association Sportive : bilan 2024-2025 -perspectives 2025-2026
12. Exercices sécurités 2025-2026

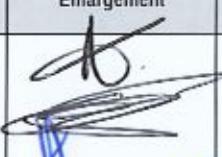
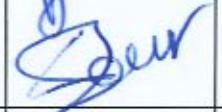
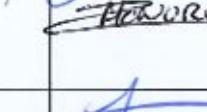
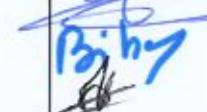
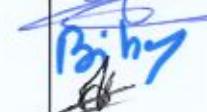
**Point III- Travaux et équipements**

1. Point sur les travaux



Quorum :

Présents :

	Qualité	Titulaire	Emargement	Suppléant	Emargement
1. Equipe de direction	Principale Adjoint Directeur SEGPA Secrétaire Général d'EPLE CPE	Mme FACCENDA / Mr CORBIN / Mr MASSON / Mme MORIN /	 		
2. Invité(e)	Agent Comptable	Mme CONQ			
3. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère Représentant de la Mairie	Mme BONNARD-LE FLOC'H Mr FOVEAU Mr PICHON Mr BAZIRE /	Excusé Excusé	Mme TARAGNA Mr FAURE Mr NEDELEC Mme TOURNIER	
4. Personnalités qualifiées	Directrice du Conservatoire de Brest Directrice de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme THIERRY Mme MERCIER	Excusé		
5. Personnels élus de l'établissement	Personnels d'Education TOS	Mme HOARAU Mme JOURDEN Mme LE GALL / Mr MARTIN / Mr MARTINEZ / Mme PLEVEN / Mme WASIUTEK / Mr MARIER / Mme HONORINE / Mme PICARD	         	Mme ABOLLIVIER Mme BEVEN-TRISTANT Mme BILLINGTON Mme BLEUD Mme CANN Mme LELOUP Mr PICHEREAU / 	
6. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves Elèves	Mr TEXIER / Mme BIHAN / Mr MULLER / Mr BOSSER / Mr CREIGNOU / Mr LE FLOC'H / Mr MOUSSA SAID / LE GOFF Erinn MARTIN Yanis MOULLAN PETTON Jeanne	       LE GOFF Erinn MARTIN Yanis MOULLAN PETTON Jeanne	MOHAMED Hasnaou HOSH GUEDO Elouane MEHARI Hanibal	



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h15.

- Sont présents 18 membres sur 30. (cf liste d'émargement ci-jointe)
- Mme Bonnard Le Floch et M.Pichon, représentants de la Collectivité territoriale, Mme Thierry, personnalité qualifiée, Mlle Moulan Petton, représentante élèves, Mme Picard, représentante TOS.

Mme Faccenda souhaite la bienvenue à Mme Morvan, CPE et M.Corbin, Directeur Ajoint SEGPA.

Mme Faccenda informe les membres du Conseil de la présence de M.Pichon et M.Penon du Conseil Départemental dans le cadre de la présentation des délibérations concernant l'utilisation du bâtiment logements de fonction (point présenté au CA du 4 juillet 2025),

Madame Faccenda informe les membres du Conseil qu'elle commencera par aborder le Point II: vie pédagogique et vie scolaire jusqu'à l'arrivée des membres du Conseil Départemental et du CDIE.

Mme Faccenda informe les membres du CA de la présence de deux stagiaires M1 Histoire Géographie EMC- tuteur Mme Rioual présents au Collège toute la semaine : Monsieur Robin Carruet et Madame Charlotte Sers-Madame Perrine Fonson s'excuse mais ne pouvait être présente.

- Madame Faccenda remercie Monsieur Masson qui accepte d'être secrétaire de séance.
- Mme Faccenda procède au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025.

### VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

20h20: reprise POINT I-1 par Monsieur Masson

### POINT I- Points financiers

#### **1- Avenant au Contrat de maintenance du matériel de cuisine et cuisine pédagogique -entreprise Caillarec**

**Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à renouveler le contrat de maintenance des machines de la cuisine et celle pédagogique avec CAILLAREC ; coût de 2898.28€ HT.**

### VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2- Contrat de maintenance et d'utilisation de la bonne Turboself**

**Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le renouvellement de la licence avec Turboself pour l'année 2026. Le montant est de 589.97€ HT.**

### VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

#### **3- Contrat Hébergement Index Education**

**Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec INDEX Education pour l'hébergement à compter du 01/06/2025 ; Formule 50 Professeurs ; coût de 634.00€ HT.**

<b>VOTE</b>		
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

#### 4- Convention et adhésion Association Caisse à clous

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec "La Caisse à Clous" pour un accueil les vendredis 5,12 et 19 décembre 2025 (matin) Coût : 60 Euros. Classe concernée : 4ème SEGPA (6 élèves/ 1 GROUPE)

<b>VOTE</b>		
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec "La Caisse à Clous" pour l'adhésion 2026. Coût : 70 Euros.

<b>VOTE</b>		
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec "La Caisse à Clous" pour un accueil les vendredis 6,13 et 20 mars 2026 (matin) Coût : 80 Euros. Classe concernée : 4ème SEGPA (8 élèves/ 1 GROUPE)

<b>VOTE</b>		
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

#### 5- Convention Collège Au Cinéma

Trois Films étudiés avec Mme Favrot, Madame Trémédet, Monsieur Séquard, Madame Le Gall et Madame Bouchot pour les 6èmes et les 5èmes. Ces enseignants se rendront en formation le mardi 14 et le mercredi 15 octobre au Cinéma les Studios pour visionner les films :

- *Parvana, une enfance en Afghanistan* Film réalisé par Nora Twomey 2018
- *Yuli* Film réalisé par Iciar Bollaín 2018
- *Les Temps modernes* Film réalisé par Charles Spencer Chaplin 1936

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le cinéma "les studios" pour l'année 2025-2026 dans le cadre de la participation du Collège au Dispositif « Ma classe au Cinéma ». Niveaux concernés : 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

<b>VOTE</b>		
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>

#### 6- DBM pour information et pour vote ( crédits globalisés-bouclier tarifaire CD29-fonds social)

Le Conseil d'Administration approuve les décisions budgétaires modificatives suivantes :

## 6- DBM pour information et pour vote ( crédits globalisés-bouclier tarifaire CD29-fonds social)

Le Conseil d'Administration approuve les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- n°10 : Pour Info ; Manuels scolaires ; crédit de 5925€ suite à une subvention de l'Etat;
- n°11 : Pour Vote, répartition de la totalité sur le fond social collégien ; Fonds sociaux ; crédit 2633.00€ suite à une subvention de l'Etat ;
- n°12 : Pour Info ; Equipements pédagogiques ; crédit de 3499.00€ suite à une subvention du CD29 ;
- n°13 : Pour Info ; Bouclier tarifaire ; crédit de 3379.00€ suite à une subvention du CD29 ;
- n°14 : Pour Vote crédit globalisé alloué à l'achat des carnets de correspondance ; crédit de 620.00€ suite à une subvention de l'Etat

### VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 7- Dossiers Fonds Sociaux : critères d'attribution

Le conseil d'administration vote les critères d'attribution des aides accordées par la commission de fonds sociaux

### VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 8- Don à l'Association Sportive

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à faire un don à l'Association sportive du Collège d'un montant de 1300 € pour une activité pédagogique.

Cette délibération annule la délibération n°77 de la séance 6.

### VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 9- Tarifs 2025/2026

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations réalisés par l'établissement pour l'année 2025-2026

### VOTE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

## 10- Délibérations logements de fonction en NAS : fin de la répartition NAS au 30 juin 2026 et désaffectation du bâtiment logements de l'usage collège à partir du 30 juin 2026.

A 19h, arrivée de Monsieur Pichon, Monsieur Penon, Madame Derooff en charge du suivi du dossier pour le Département et Madame Renaud pour le CDEF :

Monsieur Pichon et Monsieur Penon :

- présentent et expliquent le projet autour de la désaffectation du bâtiment logements de fonction pour installation foyer CJDEF- accueil encadré de jeunes de 15 à 17 ans.
- rappellent la réunion du 1<sup>er</sup> juillet en présence de Mme l'accéda

- présentent les points majeurs du bâtiment :
  - situé au Centre Ville
  - séparable de l'enceinte du Collège ; la répartition des espaces fonctionnels sera travaillée avec l'équipe de direction. La mise en place d'une clôture qui respectera les conditions de PMU sera effectuée.
  - accès facilité aux moyens de transports urbains
- informer les membres du Conseil du transfert des logement NAS du Collège Anna Marly et du Collège des Iles du Ponant au Collège Saint Pol Roux (travaux de rénovation prévus sur l'année 2025/2026 pour accueil à la rentrée 2026)
- informer les membres du Conseil que 2026 sera une année d'étude pour la mise en œuvre de travaux, le démarrage étant prévu pour décembre 2026. Les NAS et les COP peuvent donc s'arrêter au 31 août 2026 et non au 30 juin 2026 comme indiqué dans les courriers remis le 1<sup>er</sup> juillet.

Madame Renaud présente aux membres du Conseil le service CDEF :

- service d'accueil d'urgence de jeunes de 15 à 17 ans.
- Accueil de maximum 10 jeunes confiés au titre de la protection de l'enfance
- Encadrement par des éducateurs qui seront toujours présents
- Accueil de courte durée : entre 1 mois et 4 mois maximum

Madame Renaud indique aux membres du Conseil d'administration qu'elle se tient à disposition pour toute question ou accompagnement.

Monsieur Muller interroge :

- sur les Nécessités Absolues de Service si celles-ci sont délocalisées et sur le surveillance de l'établissement.

Monsieur Pichon et Monsieur Penon indiquent que les manières de travailler seront adaptées en conséquence et que la mise en place d'une vidéo-surveillance sera possible si la Direction du Collège le souhaite. Monsieur Penon rappelle aux membres du Conseil qu'après étude menée par le Département, la moitié des logements de fonction du Département ne sont pas occupées, suite à des demandes de dérogation accordées.

- Sur la possibilité d'informer les riverains de ces changements. Madame Renaud répond par l'affirmative.

Monsieur Picherau interroge sur la réalisation des travaux et sur l'utilisation des places de parking devant et dans le Collège, les places de parkings étant limitées engendrant de plus en plus de difficultés à se garer pour les usagers.

Monsieur Penon indique que tous ces éléments seront vu lors de la mise en œuvre des phases de travaux.

Monsieur Martinez se questionne sur le fait que le bâtiment est initialement propriété de l'Etat avant que la décentralisation n'engendre un transfert du bâti vers le Conseil Départemental.

**Dans le cadre ces votes, à 19h40, Monsieur Bazire demande l'autorisation de se déporter Nombre de votants : 17.**

Le Conseil d'administration propose à la demande du Conseil Départemental **la fin de la répartition des logements de fonction au 31 août 2026.**

VOTE		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 7

Le Conseil d'administration propose à la demande du Conseil Départemental **la désaffectation du bâtiment logements de fonction de l'usage du Collège à partir du 30 juin 2026.**

VOTE		
Pour : 12	Contre : 5	Abstention : 0

*A 19h48, suite aux votes, Monsieur Pichon, Monsieur Penon, Madame Deroff et Madame Renaud quittent le Conseil.*

*Monsieur Buzire rejoint le Conseil d'Administration, le vote étant terminé.*

### **POINT II- Vie pédagogique et Vie Scolaire**

Ce point est abordé en premier dans l'attente de l'arrivée de Monsieur Pichon, Monsieur Penon, Madame Deroff et Madame Renaud, arrivée prévue vers 19h.

#### **1-Point sur la rentrée 2025.**

Pour cette rentrée 2025 et à la date du 3 octobre 2025, **300 élèves** sont inscrits au collège, répartis dans 14 divisions (cf. pièce jointe).

**Personnels enseignants :** 29 enseignants assurent les enseignements obligatoires et optionnels au collège. 6 d'entre eux travaillent sur 1 autre établissement et 1 d'entre eux sur 2 autres établissements. Tous les enseignants étaient nommés à la date du 8 septembre 2025. (remplacement Monsieur Guéganton en sciences physiques, actuellement faisant fonction Per Dir Collège de Lesneven). Mme Bled a été affectée pour l'année 2025/2026 au Lycée Lapérouse Kerichen pour un remplacement en classe préparatoire.

Monsieur Pichereau accueille deux stagiaires M2 en EPS, Monsieur Le Naviel accueille une stagiaire M2 en histoire géographie et Madame Rioual 3 stagiaires MI en lien avec l'INSPEE de Brest.

L'ensemble des personnels administratifs, de santé et sociaux sont nommés à ce jour. Nous accueillons à nouveau cette année Mme Le Verge, psy EN de l'orientation (présente le jeudi) et Mme Monai Assistante Sociale (présente le jeudi). Mme Clause en remplacement de Mme Abjean gère toujours le service infirmerie. Mme Guillemette au secrétariat de direction et Mme Poinsot au secrétariat de gestion (à mi-temps, présente le lundi, le mardi et un mercredi sur 2). Madame Barak, en reconversion rejoint le secrétariat de gestion à mi-temps également le jeudi et le vendredi (autre mi temps à l'Hartelore)

**Le service Vie Scolaire** compte 4 TP, soit 5 assistants d'éducation (2 à temps plein, 2 à 75%, 1 à 50%). Le Collège accueille également des AED en contrat de pré-professionnalisation. (présence deux demi-journées par semaine en vie scolaire et en intégration en cours en français et en anglais)

Il manque ce jour un mi-temps d'AED suite à la démission de Monsieur Adam Simon pour incompatibilité des besoins du service avec son emploi du temps d'étudiant.

Madame Morin indiqua la répartition des AED référents par niveau:

- Niveau 6ème : Mme Toulemont
- Niveau 5ème : M. Ouegnimagua
- Niveau 4ème : Mme Jourden
- Niveau 3ème : Mme Le Guern

Aucune demande de service civique n'a pu être validée. Compte tenu de la diminution significative du contingent de contrats attribué pour l'année 2025-2026, la campagne des services civiques est clôturée.

Mme Faccenda indique que les élèves bénéficiant d'un suivi par la Maison Départementale du Handicap sont accompagnés par **15 AESH** présents au collège.

Ces ASEH sont intégrés dans la PIAL Brest Ville Est 2d degré avec Mme Jacob en qualité d'AESII référente, Monsieur Walter, Directeur du groupe Estran et Mme l'accenda en qualité de co-pilotes, Mme Le Carré en coordonnatrice au niveau de la Direction Académique. Le PIAL n'a à ce jour pas de coordonnateur interne.

Il manque également un poste d'enseignant référent, la personne affectée étant en arrêt maladie et non remplacée actuellement.

**L'équipe des agents**, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, est au complet en cette rentrée. Madame Faccenda remercie l'équipe pour son fonctionnement au quotidien et pour l'adaptabilité dont elle sait faire prevue au service du bon accueil des membres de la communauté éducative. Il est cependant à noter la perte d'un mi-temps.

### **Organisation des enseignements**

- groupes français en 6ème (3,5 heures classe entière et 1 heure groupe)
- groupes français maths en 5ème ( 3,5 heures classe entière et 1 heure groupe)
- groupes français maths en 3ème (3 heures classe entière et 1 heure groupe)
- la mise en place d'un enseignement numérique pour les élèves de 5èmes non恰mis à leur emploi du temps.

### **Evaluations:**

- notées pour l'ensemble des niveaux hors SEGPA
- arrêt de l'évaluation **uniquement** par compétences en 6ème

Mme la Principale souligne ensuite que **les options proposées au collège fonctionnent bien et sont attractives**.

- **Le latin-grec** avec Mme Kersaudy de la 5ème à la 3ème.
- **La section CHAM** (Classe à Horaires Aménagés Musique) coordonnée par Mme Wasiutek en partenariat avec le Conservatoire de Brest.
- **La section CHAD** (Classe à Horaires Aménagés Danse) coordonnée par Mme Leloup en partenariat avec le Conservatoire de Brest de la 6ème à la 3ème.
- **L'option Chant Choral** encadrée par Mme Wasiutek lieu le mardi midi et a débuté le 16 septembre. Elle accueille 41 élèves. Cette option s'adresse aux élèves qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet chorale. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement musical notamment.
- **La bilangue italien avec M.Le Breton en 6ème ,en 5ème et 4ème. Les 5èmes et 4èmes devraient pouvoir bénéficier un complément d'enseignement de 30 mins ( de 2,5 à 3h) à compter de la rentrée des vacances de Toussaint.**
- L'option LCE proposée par Mme Billington et Mme Locussol aux élèves de 4èmes volontaires le jeudi de 12h à 13h. Ainsi qu'en 3ème avec Mme Rioual. Cette ouverture entre parfaitement dans le cadre du projet d'établissement et de la volonté de développer les langues au collège.

Mme la Principale présente également:

- **L'Association Sportive:**

- **Danse** le lundi et le jeudi midi encadrée par Mme Leloup, professeur d'EPS.
- **Futsall féminin** le mardi midi encadré par M.Buatois
- **Badminton** le lundi midi encadré par M.Pichereau, professeur d'EPS.
- **Futsall mixte et Volley Ball** le mercredi après-midi encadré par M.Buatois, professeur d'EPS.
- **Surf** le mercredi après-midi encadré par M.Pichereau, professeur d'EPS.

L'Association Sportive a tenu son Assemblée Générale le 17 septembre dernier, s'en est suivi un tournoi de badminton pour les élèves volontaires lors de la journée nationale du Sport Scolaire. Les différentes activités de l'AS ont été présentées aux élèves de 6èmes le 16 Septembre lors de leurs cours d'EPS.

- **Les 4èmes SEGPA et les 4ème4 non chambardent à la Voile à Moulin Blanc** tous les jeudis après-midi sur le semestre 1 encadrés par M.Martinez, professeur de SEGPA et M.Pichereau.
- **Le cycle kayak pour les 4èmes** dans le cadre de leur programme d'EPS a eu lieu le lundi 29 septembre, mardi 30 septembre et jeudi 2 octobre pour les 4ème1 et les 4ème2. La 4ème3 et le 4ème4 auront leur cycle en 2025, le lundi 8, le mardi 9 et le jeudi 11 juin.
- **Les élèves de 6ème non CHAM et non CHAD participent à un atelier théâtre** encadré par Mme Favrot et Mme Cann le vendredi de 14h30 à 16h30 en lien avec la troupe Impro Infini;
- **Dispositif Ma Classe au cinéma** pour les élèves de 6èmes et les élèves de 5ème Culture par Madame Favrot et Mme Trémédet. Soutenu par le Conseil Départemental et par le Pass Culture (2ème trimestre)
- **CHAD avant Scène** avec Mme Leloup – programmation de 3 spectacles sur l'année.
- **CIIAM** avec Mme Wasiutek : grand prix des compositeurs lycéens et avant scène
- **Avant Scène CHAM** par Mme Wasiutek, proposé à tous les 4èmes et 3èmes volontaires-3 spectacles dans l'année-15 élèves inscrits.
- **A Compter du lundi 3 novembre le quart d'heure de lecture** "Tout le monde lit" est reconduit.
- **Le dispositif « devoirs faits »** coordonné par Madame Morin sera effectif à la rentrée des vacances de Toussaint pour les élèves de cycle 3 et cycle 4; accompagnement déjà proposé aux élèves de 6ème sur leur emploi du temps.
- **Niveau 6ème: journée d'intégration des 6èmes à Stang Alard le Jeudi 25 septembre.**

De plus, sous l'impulsion de Madame Pleven, le Collège poursuit ses actions dans la démarche Ecole Promotrice de santé. (label engagement)

En cette rentrée, plusieurs collègues se sont positionnés **référents** :

- Référent Découverte des Métiers: Mme Kersaudy
- Référent Ouverture Internationale: Mme Billington
- Référent EDD: Mme Pleven
- Référent culturel: Mme Bouchot
- Référent des usages pédagogiques du numérique (RRUPN) : M.Cadiou
- Référent Sécurité Informatique (SSI): M.Cadiou
- Référent harcèlement : Mme Bidel Guillou

Mme Faccenda informe les membres du Conseil :

- de l'**évaluation de l'établissement** pour cette année 2025/2026
- de la **réécriture du projet d'établissement** qui arrive à son terme en lien avec le nouveau projet académique
- de l'écriture d'un protocole Santé Mentale qui sera présenté en Conseil d'Administration : repérer/alerter/assurer un suivi/adresser/évaluer
- de la mise en œuvre d'un programme EVARS qui sera présenté en Conseil d'Administration.

Les Accès pronostes pour les élèves et responsables légaux sont activés par les services du Rectorat depuis le 3 septembre am et les connexions vérifiées régulièrement par Mme Faccenda. Pour accompagner les parents dans l'usage des outils numériques, les permanences numériques vont se poursuivre au Collège. Deux ont déjà été proposées : le vendredi 27 septembre et le vendredi 11 octobre.

De nombreux projets en lien avec le Projet d'Établissement et l'écriture des parcours des élèves sont en cours de création pour l'année 2024/2025 et seront présentés au fil des CA.

Mme Faccenda remercie l'ensemble des équipes et des partenaires qui permettent la réalisation de ces projets pour la construction des parcours des élèves et qui permettent de faire vivre le projet d'établissement.

## **2- Répartition IMP 2025 2026**

L'établissement est doté de 2,5 **Indemnités pour Missions Particulières**, indemnités permettant de répondre à des besoins spécifiques hors face-à-face pédagogique. L'attribution d'IMP concerne les enseignants ainsi que la Conseillère Principale d'Éducation.

Mme Faccenda propose la répartition des Indemnités pour Missions Particulières suivantes :

- 0,75 IMP Coordination EPS,
- 0,75 IMP Coordination CHAD,
- 0,75 IMP Coordination CHAM.
- 0,25 Divers

Seront attribués hors enveloppe DGH :

- 1 IMP RRUPN,
- 0,5 IMP sécurité numérique
- 0,5 IMP coordination Dispositif Devoirs Faits.
- 1 IMP Lutte contre le Harcèlement scolaire
- 0,5 IMP Référent Culture

**Mme Faccenda propose au vote la répartition des Indemnités pour Missions Particulières 2024-2025 :**

<b>VOTE</b>		
<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Madame Faccenda présente la dotation Pacte et HSE du Collège :

- **Dotation Collège Pacte : 11.5. dont 4.5 au titre du RDC** (1 unité = 18h) et 4.20 autres missions (2024 : 13.5 dont 7.5 rdc et 6 autres missions)

1. Activités pédagogiques : RDC 18h/Mission-Devoirs Faits (24h/mission) et stages de réussite 24H/Mission
2. Missions annualisées pour le fonctionnement des établissements et conduite de projets : coordo découvertes des métiers/Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Dans 1 premier temps, 60% du montant de cette enveloppe est accessible : soit 2.7 RCD et 4.20 parts autres missions. Ouverture des 40% restants fonction de l'utilisation à l'issue des vacances de Toussaint.

3. Les parts fonctionnelles coordo et projets innovants pourront faire l'objet d'une attribution avec un projet validé par le CARDIE ou avec un projet CNR déposé sur la plate forme et validé.
4. Il est possible d'attribuer une demi-part dès la 1<sup>re</sup> missions si cette dernière est attribuée au titre du RCD
5. Pour paye de novembre signature de PACTE avant le 18/10 auprès de Mme Faccenda

- **HSE (ASIE Fermé à ce jour-ouverture mi-octobre)**

1. Devoirs FAITS : 63 hse allouées Un point de situation sera fait en décembre, à l'issuc duquel un nouvel abondement pourra être envisagé.
2. En attente dotation HSE ASEN
3. Z999 demande de transformation : 2.6 HISA \* 30 = 78

19H : arrivée des membres du Conseil Départemental et du CDEF- Passage au Point I-9-délibérations logements de fonction.

19h48: départ des membres du Conseil Départemental et du CDEF.reprise Point II

### **3- Évaluations Nationales :**

Mme Faccenda indique que l'ensemble des élèves de 6ème et de 4ème ont passé une évaluation nationale en mathématiques et une évaluation nationale en français (sur support numérique) entre le 8 septembre et le 26 septembre 2025 pour les 6ème et les 4èmes -

Pour la première année, les élèves de 5èmes ont également passé une évaluation sur une séance en mathématiques et en français entre le 8 septembre et le 3 octobre .

La plate forme de passation a rouvert jusqu'au 17 octobre ce qui permettre de mettre en place une session de remplacement.

Niveau 6ème: test fluence finalisés ce jour avec Mme Favrot, M. Corbin et Mme Almeida Da Costa

Une note d'information et le calendrier de passation de ces évaluations ont été transmis aux familles.

Ces évaluations répondent à trois objectifs :

- permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège en français et en mathématiques,
- mettre à disposition des équipes une aide au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège,
- enrichir les outils de pilotage académique grâce aux informations fournies par des évaluations standardisées sur tout le territoire. L'intérêt de ces évaluations est de fournir une mesure objective des compétences et connaissances des élèves. Cette mesure est fondée sur des méthodes scientifiques et est indépendante des conditions d'observation et de correction.

Cette année , les enseignants d'EPS ont souhaité participer l'évaluation des aptitudes physiques de tous les élèves de 6ème.

**L'évaluation au moyen de tests d'aptitudes physiques répond à plusieurs enjeux :**

- **valoriser la place du corps dans le système éducatif** : cette évaluation reconnaît pleinement l'importance de l'activité physique dans la réussite scolaire et le bien-être des élèves ;
- **contribuer à la santé publique** : face à une baisse préoccupante de l'endurance chez les jeunes adolescents et à la progression de la sédentarité, évaluer les aptitudes physiques dès l'entrée au collège constitue une démarche éducative de prévention. Elle favorise l'engagement des élèves dans un mode de vie actif et vise à améliorer durablement leur capital santé ;
- **faciliter le pilotage à différents niveaux de gouvernance** : les résultats de cette évaluation offrent aux équipes pédagogiques, aux personnels de direction et aux cadres académiques un outil de diagnostic fiable. Exploitables à l'échelle de la classe, de l'établissement et du territoire, ces données permettent de mieux identifier les besoins des élèves, de guider les choix pédagogiques, et d'évaluer l'impact des politiques éducatives en matière de santé, de bien-être et d'activité physique.

#### **4. Information vaccination HPV**

La stratégie décennale de lutte contre les cancers (2021-2030) fixe l'objectif d'une couverture vaccinale contre les infections à papillomavirus humains (HPV) de 80% à échéance 2030. Pour soutenir cette ambition, la campagne nationale de vaccination des jeunes en milieu scolaire est renouvelée cette année. Non obligatoire, cette vaccination, qui protège jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers, est fortement recommandée.

Ainsi, la campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est à nouveau proposée au sein du collège, et gratuitement, à tous les élèves en classe de 5<sup>ème</sup>.

Les séances de vaccination se déroulent chaque année entre janvier et juin.

- La vaccination contre les infections à HPV est répartie sur deux années scolaires consécutives en respectant un délai maximum de 13 mois entre les deux doses.
- La vaccination contre les infections invasives à MenACWY, qui nécessite une dose unique, peut être réalisée au cours de l'une ou l'autre de ces deux années.

#### **5-Information sur les élections des délégués au Conseil d'Administration**

Dans chaque classe, les élèves élisent leurs délégués (du 6 au 10 octobre); durant la semaine de la démocratie scolaire.. Les délégués élus se sont réunis le lundi 13 octobre pour une Assemblée Générale et l'élection de leurs représentants au Conseil d'Administration du collège. La constitution du Conseil Vie Collégienne sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Les personnels éliront leurs représentants au Conseil d'Administration le jeudi 9 octobre 2025.

L'élection des représentants ATSS au Conseil d'Administration aura lieu le jeudi 9 octobre 2025 avec 3 candidats.

Les élections des représentants des parents d'élèves aura lieu par correspondance uniquement le vendredi 10 octobre 2025. En accord avec Mme Bihan et M. Texier de l'APE du collège, une réunion a eu lieu au collège le lundi 15 septembre au soir afin d'organiser ces élections et de faire un bilan de rentrée

Le Conseil d'Administration comptera 29 membres comme pour tous les établissements n'excédant pas 600 élèves et ayant une SEGPA.

Pour les représentants parents d'élèves au conseil de classe, un courrier de candidature a été posté sur pronote et remis aux élèves.

## **6. Présentation du calendrier de l'année scolaire.**

Mme Faccenda expose d'abord le découpage en trimestre (validé par le conseil pédagogique du collège) ainsi que le calendrier prévisionnel de l'année.

**Les rencontres parents – professeurs** qui se feront en binôme (validé par le Conseil Pédagogique du Collège) auront lieu :

- le mardi 14 octobre pour le niveau 6ème
- le jeudi 4 décembre pour le niveau 3ème avec remise de bulletins
- le mardi 8 décembre pour le niveau 5ème avec remise de bulletins
- le mardi 16 décembre pour le niveau 4ème avec remise de bulletins

Mme Faccenda indique que les dates des épreuves écrites ponctuelles du DNB session 2025 ont été publiées au Bulletin Officiel n°36 du 25 septembre 2025

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu :

- les vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 juin 2026 pour la session normale
- les jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2026 pour la session de remplacement,

À compter de la session 2026, le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).
- Depuis juin 2025, le diplôme national du brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), et introduit la mention "Très bien avec félicitations du jury".

- Vendredi 26 juin 2026 :

- **Français 1ère partie** (grammaire et compétences linguistiques-compréhension et compétences d'interprétation-dictée) de 9h à 10h30
- **Français 2ème partie (réécriture)** de 10h45 à 12h15

- Lundi 29 juin 2026 :

- **Histoire géographie et EMC de 9h à 11h**
- **Sciences (sur tirage au sort de deux disciplines entre la SVT, la technologie et les Sciences Physiques)**

- Mardi 30 juin :

- **Mathématiques** de 14h30 à 16h30

- Vendredi 27 juin 2025 :

- **Histoire géographie et EMC (50 points)** de 9h à 11h
- **Sciences (50 points)** (sur tirage au sort de deux disciplines entre la SVT, la technologie et les Sciences Physiques)

**L'oral de soutenance** valant pour l'obtention du brevet aura lieu au Collège le **mercredi 10 JUIN 2026**, date validée par le Conseil Pédagogique du Collège réuni le Jeudi 2 octobre 2025 ; **oral blanc le mercredi 6 mai 2026**

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou l'un de projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (Parcours Avenir-Parcours Educatif de santé- Parcours Citoyen-Parcours Artistique et Culturel).

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer **la capacité d'un candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises**, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Le candidat peut choisir de présenter l'épreuve **individuellement** ou **en groupe** (sans qu'un groupe ne dépasse 3 candidats). Chaque candidat est dans ce cas évalué individuellement. Les équipes pédagogiques conseillent cependant aux élèves de passer l'épreuve individuellement.

**Les dates du brevet blanc** ont été fixées lors du conseil pédagogique du 30 août 2024:

**DNB Blanc n°1:**

- **le jeudi 29 janvier 2026: épreuve de français et épreuve de mathématiques**
- **le vendredi 30 janvier 2026: épreuve d'histoire-géo EMC et sciences.** Pour les Sciences, les élèves composeront 30 minutes par épreuve (technologie-SVT-physique).

**DNB Blanc n°2:**

- **le lundi 11 mai 2026: épreuve de français et épreuve de mathématiques**
- **le mardi 12 mai 2025: épreuve d'histoire-géo EMC et sciences.** Pour les Sciences, les élèves composeront 30 minutes par épreuve (technologie-SVT-physique).
- **Epreuve de soutenance blanche: le mercredi 6 mai 2025**

**Les stages en entreprise, obligatoires pour les troisièmes** auront lieu sur une semaine cette année, du mardi 16 au vendredi 19 décembre.

**Les élèves de 4ème auront également une période de stage de 2 jours du jeudi 9 au vendredi 10 avril.** avril. Ils passeront un oral en lien avec les EPI étudiés en classe le mercredi 17 juin.

Mme Faccenda précise que tout élève âgé de 14 ans et plus peut également effectuer d'autres temps de stage dans le cadre de la construction de son parcours d'orientation (Parcours Avenir). Les conventions de stage sont à retirer au secrétariat.

**Une réunion de d'information sur l'orientation post-3ème à destination des élèves et des familles** a eu lieu le mardi 30 septembre au Collège pour les élèves de 3ème SEGPA. Cette réunion a été clôturée par un buffet préparé par les élèves de l'atelier HAS et par Mme Gicquel,

**A 20h, Mme Pleyen quitte le Conseil.**

**Nombre de votants: 17**

## **7- Conventions de stage.**

La circulaire (NOR : MENE2407449C) relative aux modalités de mise en œuvre des différentes formes d'accueil en milieu professionnel des élèves de collège a été publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale le 18 juillet dernier. Elle abroge la circulaire n° 2003-034 du 8 septembre 2023 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des mineurs de moins de 16 ans.

Les modalités de mise en œuvre des diverses formes d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs au collège. Elle abroge la circulaire n° 2003-034 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans.

**A-La séquence d'observation a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation.** La découverte du monde économique et professionnel constitue un des axes du parcours Avenir. L'organisation de séquences d'observation en milieu professionnel en classe de troisième permet aux élèves notamment de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et de préciser leur projet d'orientation scolaire et professionnelle en visant, au-delà de leur choix d'orientation, l'acquisition d'une culture économique et professionnelle. Elle contribue à donner un sens à cette éducation en favorisant le contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel.

Les séquences d'observation peuvent être proposées, dans le cadre du projet d'établissement, à des élèves scolarisés au collège au moins dans une classe de quatrième ou de troisième sans limite d'âge et dans le respect des conditions fixées aux articles D. 331-3, D. 331-8 et D. 331-9 du Code de l'éducation.

La présence d'élèves mineurs de moins de 16 ans en milieu professionnel est autorisée, dès lors qu'ils restent sous l'autorité de leur chef d'établissement d'enseignement scolaire.

Les élèves de moins de 14 ans en classe de quatrième ou de troisième peuvent effectuer leur séquence dans les associations, les administrations, les établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que dans les entreprises privées depuis la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifiant l'article L. 4153-1 du Code du travail.

Le Conseil d'Administration approuve le contenu de la convention relative à l'organisation de la séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 4èmes et 3èmes.

#### **VOTE**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**B- Les visites d'information** permettent aux élèves de bénéficier d'une ouverture sur l'environnement technologique, économique et professionnel, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Leur durée ne doit pas excéder deux jours consécutifs.

Les établissements scolaires peuvent organiser des visites d'information pour leurs élèves, quels que soient leur âge et leur classe.

À partir des deux dernières années de la scolarité obligatoire, les élèves scolarisés au moins en classe de quatrième ou de troisième peuvent être admis à effectuer individuellement ces visites, sous réserve qu'un encadrement leur soit assuré dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D. 4153-15 à D. 4153-37 du Code du travail, ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Les modalités d'encadrement des élèves au cours des visites d'information sont fixées par l'établissement scolaire, dans le cadre général de l'organisation des sorties scolaires, précisé par la circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, collèges et lycées publics. Les élèves peuvent être accueillis en milieu professionnel par classe ou groupe d'élèves, voire individuellement à partir de la classe de quatrième.

Au collège, dans le prolongement de la découverte des métiers, la visite en milieu professionnel doit permettre à l'élève de :

- comprendre le monde économique et professionnel ;
- connaître la diversité des métiers et des formations ;

- développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le Conseil d'Administration approuve le contenu de la **convention relative à l'organisation de stage d'application en milieu professionnel**.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention :0

**C-Les stages d'initiation** s'adressent aux élèves de classe de troisième « prépa-métiers » et aux élèves de **quatrième des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** conformément au décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers » et à la circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté.

La découverte professionnelle a pour objectif de permettre aux élèves de s'immerger dans différents milieux professionnels afin de développer leurs goûts et aptitudes et de définir un projet de formation ultérieure. Ils s'adressent aux élèves dont le programme d'enseignement comporte une initiation aux activités professionnelles.

Les stages d'initiation peuvent être organisés pour des classes ou groupes ou des élèves individuellement.

Chaque élève doit faire l'objet d'un suivi individuel de la part d'un enseignant de son établissement d'origine et d'un tuteur dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Les élèves peuvent effectuer des activités pratiques variées, et sous surveillance, des travaux légers autorisés aux mineurs par l'article D. 4153-4 du Code du travail. Ils ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D. 4153-15 à D. 4153-37 du Code du travail.

Le Conseil d'Administration approuve le **contenu de la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel**

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention :0

**D- Les stages d'application** s'adressent aux élèves de troisième de Segpa et des établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Ils sont prévus dans le cadre d'une formation préparatoire à une formation technologique ou professionnelle. Ils ont pour objectif de permettre aux élèves d'articuler les savoirs et savoir-faire acquis dans l'établissement scolaire avec les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.

Au cours des stages d'application, les élèves peuvent procéder à des manœuvres ou manipulations sur des machines, produits ou appareils de production nécessaires à leur formation. Ils ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D. 4153-15 à D. 4153-37 du Code du travail.

En troisième SEGPA, les élèves réalisent deux stages d'application en entreprise de deux semaines chacun en tenant compte de l'évolution du projet professionnel de l'élève. Un troisième stage, d'une durée maximale de deux semaines, est envisageable en fin d'année scolaire, s'il est susceptible de confirmer le projet de formation professionnelle de l'élève.

Le Conseil d'Administration approuve le contenu de la **convention relative à l'organisation de stage d'application en milieu professionnel**.

**VOTE****Pour : 17****Contre : 0****Abstention :0**

**Le chef d'établissement délègue sa signature pour les domaines suivants: convention de stages segpa à Monsieur Corbin.**

En ce qui concerne les stages effectués en lien avec les personnels agents, les conventions sont désormais envoyées au Conseil Départemental.

Mme la Principale explique que tous les élèves doivent pouvoir organiser leur parcours d'orientation et qu'elle est disposée à signer les conventions qui lui seront soumises dans ce sens.

## **8. Programme pHARe**

Mme la Principale présente l'équipe pHARe « équipe bien être » du collège laquelle est constituée de Mme Morin, CPE, Mme Bidel-Guillou, Mme Billington, Mme Cann, Mme Théréné, Mme Gicquel enseignants, Mme Clause infirmière,

Le programme pHARe qui est la mise en place de méthodes de prise en charge de situations de harcèlement est appliqué au Collège depuis la rentrée 2022. Ses membres ont reçu une formation.

Les personnels engagés sur le programme sont à l'issue de leur formation, en mesure de mettre en place au collège un protocole strict.

Mme la Principale informe les membres du CA que l'obtention du « label pHARe » niveau 1 certifie que le collège Anna Marly est capable de gérer les problèmes de harcèlements.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondés autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

En pratique :

- Tous les établissements doivent se doter d'ambassadeurs "non au harcèlement"
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sont mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – sont également, partout, invitées à s'empарer du sujet
- Les écoles et établissements doivent constituer une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves
- Les parents sont associés à cette démarche à travers des ateliers.

**Pour cette année 2025/2026, deux temps complémentaires sont prévus :**

**Étape 1 : Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire - Parcours en autoformation**

Pour cette étape, un parcours M@gistère de formation autonome, intitulé « Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école » a été élaboré par la DGESCO et le Réseau Canopé. C'est un moyen précieux d'acquérir des connaissances et compétences concrètes pour mieux identifier, prévenir et réagir face aux situations de harcèlement dans nos établissements.

Un ordre de mission, transmis aux agents (par GAIA), permettra de reconnaître l'engagement dans ce parcours, qui sera à réaliser avant le 3 novembre 2025.

### **Étape 2 : Travailler collectivement pour prévenir et lutter contre le harcèlement - Temps d'échange en présentiel**

En complément de l'autoformation, un second temps en présentiel devra être proposé aux personnels au cours de l'année scolaire 2025/2026. Ce temps d'échange permettra de renforcer la dynamique collective engagée et d'approfondir les contenus abordés lors du parcours en ligne, en les articulant avec des situations concrètes de terrain.

Pour être accompagné dans cette étape, un « kit d'animation » sera mis à la disposition du Chef d'Établissement dès le premier trimestre de l'année scolaire 2025/2026. Il offrira des outils concrets pour mieux comprendre les mécanismes du harcèlement, savoir les repérer et prendre en charge les situations.

**Le Conseil d'Administration approuve le protocole phare établi par l'équipe ressource.**

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

### **9. Adage et Pass Culture**

**Montant alloué depuis le 1<sup>er</sup> octobre : 813 euros jusque 31 décembre 2025**

Comme le ministère s'y était engagé, une enveloppe pass Culture sera affectée aux établissements pour ce début d'année scolaire 2025-2026 (période septembre-décembre 2025), afin de permettre la reprise des actions d'EAC

financées par la part collective du pass Culture le 1er octobre 2025.

Les crédits disponibles pour la fin de l'année civile 2025, c'est-à-dire 15,2 millions d'euros sur l'enveloppe initiale de 72 millions d'euros alloués en loi de finances 2025, ont été répartis par établissement au prorata du nombre d'élèves

(avec un minimum, pour tout établissement, de 400€, somme correspondant au coût moyen d'une action, afin de permettre au moins une action pédagogique d'ici décembre).

La DRAEAC Bretagne nous informe que le budget alloué au COLLEGE ANNA MARLY pour la période septembre-décembre 2025 est de 813 €. Ce budget sera affiché dans Adage le 1er octobre.

Concrètement :

- les structures culturelles peuvent d'ores et déjà préparer et publier leurs offres ;
- les enseignants pourront pré-réserver les offres à partir du 15 septembre ;
- les chefs d'établissement pourront réserver les offres à partir du 1er octobre.

Cette enveloppe devra être intégralement soldée avant le 31 décembre 2025 (même si elle finance un projet ayant lieu en 2026). Il sera donc nécessaire de piloter la répartition de cette première enveloppe, afin de financer le ou les projet(s) prioritaire(s) de ce début d'année scolaire.

Une seconde enveloppe, dont le montant est en train d'être affiné dans le cadre des discussions pour le projet de loi de finances 2026, sera versée début 2026. Ces crédits vous seront notifiés dans les prochains mois.

## 10- Protocole urgence EPS

Le Conseil d'Administration adopte le protocole d'urgence EPS.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention :0

## 11- Association sportive : bilan 2024-2025, perspectives 2025-2026

Monsieur Pichereau présente le bilan 2024-2025 et les perspectives 2025-2026 de l'Association Sportive, qui ont été validés lors de l'Assemblée Générale qui s'est réunie le mercredi 17 septembre 2025.

Monsieur Pichereau informe les membres du Conseil que l'Association réfléchit à utiliser à la rentrée 2026 l'application « Helloasso » pour un paiement simplifié et sécurisé des paiements des licences.

## 12. Exercices sécurité 2025-2026

Madame Faccenda et Monsieur Masson informent les membres du Conseil des exercices sécurité du 1<sup>er</sup> trimestre :

- Exercice Incendie n°1 le mardi 23 septembre à 9h40
- Exercice PPMS Intrusion le vendredi 17 octobre à 11h30

### 20h20: reprise POINT 1-1

#### Point III- Travaux et équipements

##### 1- Point sur les travaux

- salles 201-202-203-204-2025-206-207 et hall : livrés à la mi-septembre
- salles 103 et 104 : en rénovation entre le 3 novembre et le vendredi 19 décembre
- bâtiment logements de fonction : travaux toit effectués été 2025 + relevés divers effectués dans les logements dans le cadre du schéma de travaux affectation CDEF
- Sécurité : demande auprès du CD29 du renforcement de l'éclairage extérieur à l'entrée du Collège pour la sécurisation du parcours des usagers
- Salle des personnels : projet de rénovation- Demande faite auprès des usagers par Monsieur Masson pour accompagner la rédaction du projet.
- Rénovation espace CDI : en cours avec Monsieur Masson et Madame Bouchot, professeure documentaliste-inscription à une formation sur l'aménagement des espaces vie scolaire et lien avec le CD29.
- Installation TV Interactive en salle de réunion
- Mise en fonctionnement TV grand hall-communication à la communauté éducative : rentrée des congés de Toussaint- gestion par l'équipe vie scolaire.
- Signalétique Collège : déplacement du panneau indiquant le Collège vers le bâtiment logements de fonction pour une meilleure visibilité de la présence d'un Collège ( mercredi 8 octobre)-installation nouvelle signalétique à l'entrée du Collège.

Monsieur Pichereau questionne la possibilité de réaménager le parking pour le personnel, du fait de difficultés grandissantes pour trouver une place de stationnement tant à l'intérieur du Collège qu'à l'extérieur.

Monsieur Muller souhaite qu'un point sur la sécurisation des parcours des jeunes rue Hoche soit effectué suite aux mesures mises en œuvre en janvier 2025. Madame Faccenda indique que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation active tout au long de l'année scolaire.

Mme Faccenda remercie M.Marier et Mme Picard pour le buffet préparé et invite les membres du Conseil à le déguster.

Mme Faccenda lève la séance à 20h45.

La présidente du Conseil d'Administration



La Secrétaire de séance



**DIVEREL Division de la Vie des Etablissements  
et de la Réussite des Elèves**

Affaire suivie par :

**Gaëlle KEROUREDAN**

Cheffe de division

**Marie-Françoise LE QUERRE**

T 02 98 98 99 18

[ce.legalite29@ac-rennes.fr](mailto:ce.legalite29@ac-rennes.fr)

1 boulevard du Finistère  
CS 45033

29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper, 21/07/2025

La Rectrice

à

Madame la Cheffe d'établissement  
Monsieur le Chef d'établissement  
CLG ANNA MARLY  
BREST  
[ce.0291661Y@ac-rennes.fr](mailto:ce.0291661Y@ac-rennes.fr)

**Objet : Fonds sociaux 2025**

**Références : Circulaire n°2017-122 du 22-08-2017**

Je vous informe de l'attribution à votre établissement d'une subvention au titre des fonds sociaux (programme 230 – vie de l'élève) pour l'année 2025 de :

2633 euros

La somme attribuée à votre établissement a été déterminée dans le cadre de la dotation départementale mise à ma disposition et au regard des critères suivants :

- Effectif de l'établissement auquel est ajouté un coefficient de pondération proportionnel au taux de bourse de chaque élève boursier.
- Reliquat du compte 441916 au compte financier 2024 (pour le calcul de la dotation 2025).
- Indice de positionnement social de l'établissement
- Dépenses des années antérieures

J'attire votre attention sur la priorité qui devra être apportée à l'aide à la restauration scolaire pour les élèves des familles modestes.

Je vous prie de noter qu'en vertu du principe d'autonomie des établissements prévu par le code de l'Education, ces crédits n'étant pas préalablement affectés, il vous revient d'en saisir, pour leur utilisation et leur répartition, votre conseil d'administration, par deux votes distinctifs :

- Une délibération sur la répartition entre fonds social collégien et fonds social des cantines (acte non transmissible au contrôle de légalité).
- Une délibération sur la détermination des critères d'attribution des aides accordées, au titre des fonds sociaux (acte non transmissible au contrôle de légalité).

Par ailleurs, la modification du budget de l'établissement se fera par une décision modificative budgétaire de niveau 2, ces crédits étant obligatoirement imputés au service VE.

En dépenses, les aides accordées feront l'objet de mandats émis par l'ordonnateur au service VE, code d'activité 16FS- (fonds social lycée et collégien) ou 16FSC (fonds social des cantines) et compte 6576 – aide sociale en faveur des élèves (GFC) ou compte 65761 – aide sociale en faveur des élèves financée par l'Etat (Op@le).

En recettes, les titres seront émis au compte 7411 – Subventions Ministère de l'éducation nationale (GFC) ou 74116 – Subventions MEN – Programme 230 « vie de l'élève » – autres dispositifs (Op@le)



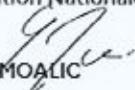
Je vous rappelle que les fonds sociaux relevant du programme 230 (vie de l'élève) doivent être suivis en comptabilité générale au compte 44116– subventions programme 230 vie de l'élève et les avances sur subventions au compte 441916 – subventions programme 230 vie de l'élève.

Outre la saisine du conseil d'administration, je vous rappelle qu'il convient de communiquer à l'agent comptable tous les éléments relatifs à l'affectation définitive de ces ressources, ainsi qu'un exemplaire des décisions rendues exécutoires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,

La Directrice académique des services  
de l'Éducation Nationale

  
Catherine MOALIC



**Division de la Vie des Etablissements**

**Et de la Réussite des Elèves. DIVEREL**

Affaire suivie par :

Gaëlle KEROUREDAN

Marie-Françoise LE QUERRE

T 02 98 98 99 18

ce.legalite29@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère – CS45033

29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper, le 25/07/2025

La Rectrice

à

Madame la Cheffe d'établissement

Monsieur le Chef d'établissement

CLG ANNA MARLY

BREST

ce.0291661Y@ac-rennes.fr

**Objet : Crédits pédagogiques globalisés pour les établissements publics – Année 2025**

Je vous informe de l'attribution à votre établissement de la subvention suivante au titre de l'année 2025 :

➤ Crédits pédagogiques globalisés (*Enseignement public du second degré*) :

**620 euros**

Ces crédits sont destinés à couvrir prioritairement le financement des droits de reprographie, des carnets de correspondance, des frais de stage pour les élèves ainsi que l'acquisition de manuels scolaires.

Ces crédits délégués n'étant pas préalablement affectés, leur répartition devra être soumise à délibération du conseil d'administration, et fera l'objet d'une décision budgétaire modificative pour vote (type 3).

Outre la saisine du conseil d'administration, je vous rappelle que ces crédits doivent être inscrits au service Activités Pédagogiques du budget de l'établissement et enregistrés en tenant compte de la nomenclature figurant en annexe 2 de la fiche de procédure « Budgets 2025 EPLE » en date du 17 octobre 2024 (codification commençant par 13).

Ils relèvent du programme 141 : Enseignement public du second degré et doivent être suivis en comptabilité générale sur les comptes 44113 et 441913.

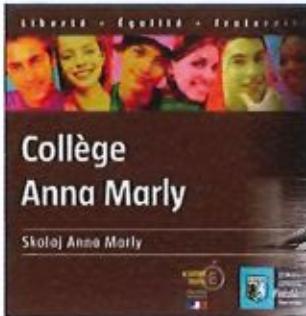
Il convient de communiquer à l'agent comptable tous les éléments relatifs à l'affectation définitive de ces ressources, ainsi qu'un exemplaire des décisions rendues exécutoires.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation

La Directrice académique des services  
de L'Education Nationale

Catherine MOALIC



NOM DE L'ETABLISSEMENT

**COLLEGE ANNA MARLY - BREST**

## **INFORMATIONS AUX FAMILLES**

Circulaire MEN n°2017-122 du 22/8/2017 relative aux fonds sociaux collégiens, lycéens et fonds SOCiaUX pour les cantines.

ANNEE SCOLAIRE 202512026

### **1 DEFINITION :**

Les fonds sociaux collégiens et lycéens sont des aides ponctuelles destinées à soutenir les familles lorsque des difficultés matérielles impactent la scolarité des enfants et adolescents. Il peut s'agir d'une aide financière ou d'une prestation en nature permettant :

- De faciliter l'accès à la demi-pension.
- D'assurer une scolarité sereine et sans rupture de l'élève en contribuant aux dépenses de vêtements de travail, de fournitures scolaires et matériels professionnels ou de sport, de manuels...
- D'éviter toute forme d'exclusion notamment pour les dépenses relatives aux transports et sorties scolaires.

Cette liste de dépenses en lien avec la scolarité n'est pas limitative...

### **2 QUI PEUT EN BENEFICIER ?**

Chaque élève, qu'il soit boursier ou non, peut bénéficier des fonds Sociaux quand sa situation financière de sa famille est reconnue difficile.

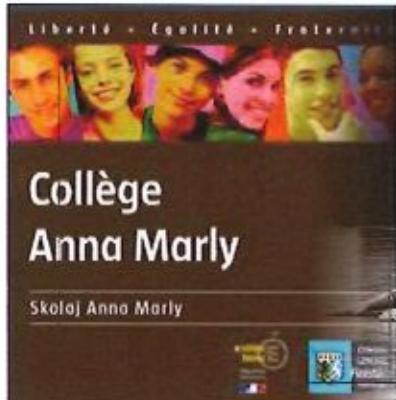
### **3 COMMENT FAIRE POUR EN BENEFICIER ?**

Les familles qui souhaiteraient bénéficier d'une aide du fonds social collégien ou lycéen doivent retirer un dossier auprès de l'établissement scolaire puis le lui remettre une fois rempli accompagné des pièces justifiant de leur situation. Le dossier est ensuite étudié de façon anonyme par une commission présidée par le chef d'établissement et composée de membres de l'équipe éducative. Une réponse est adressée aux responsables légaux ou à l'élève s'il est majeur.

En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder cette aide sans réunir la commission. La situation sera enregistrée lors d'une prochaine commission.

### **4 SITUATION PARTICULIERE :**

Les familles souhaitant faire part d'une situation particulière et confidentielle peuvent solliciter l'accompagnement des services sociaux en faveur des élèves. Se renseigner auprès de l'établissement scolaire de l'élève concerné(e).



## FICHE DE PRÉSENTATION EN COMMISSION

### Calcul de la MEJ (moyenne économique journalière)

N° de DOSSIER :

☞ **Etape 1 : calcul des ressources mensuelles de la famille (1)**

derniers revenus fiscaux divisés par 12 mois

+ totalité des prestations mensuelles CAF hors les allocations logement perçues

---

..... euros par mois pour l'ensemble de la famille

☞ **Etape 2: calcul du nombre de points de charge de la famille (2)**

Calcul des points de charge :

- 2 part pour une personne seule
- 2 parts pour un couple
- 1 part par enfant
- 1 part / personne supplémentaire au foyer\*

\*Condition : les ressources de cette personne supplémentaire sont comptabilisées pour le dossier FS.

Total des points de charge de la famille = ..... points

☞ **Etape 3: Calcul de la moyenne économique mensuelle de la famille**

Total des ressources mensuelles (étape 1)

---

..... euros par mois / personne

Total des points de charge (étape 2)

☞ **Etape 4: Calcul de la moyenne économique journalière par membre de la famille**

$$\frac{\text{MEN (étape 3)}}{30 \text{ jours}} = \text{..... euros par jour et / personne}$$

AVIS DE LA COMMISSION :

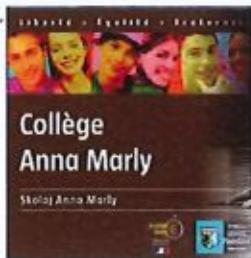
Décision :

Montant de l'aide :

Modalité d'attribution :

Date :

Signature du Chef d'établissement



Année Scolaire 2025/2026

Etablissement : Collège ANNA MARLY - BREST

Date :

DOSSIER N:

## FONDS SOCIAL

ELEVE(S) CONCERNE(S)				
Nom et Prénom	Date de naissance	Classe	Externe	Demi-pensionnaire

Nombre de parts :

Nom, prénom des parents, responsables légaux :

.....

Situation familiale : Célibataire ; Mariés(ées) ; Veuf(ve) ; Divorcés(ées) ; Séparés (ées) ; Vie maritale ;

Adressc(s) .....

.....

## Téléphones .....

## Passos ou viverem.

COMPOSITION DE LA FAMILLE					
	Nom	Prénom	Date de naissance	Activité pro ou Ets scolaire	Observations
PERE Ou beau-père					
MERE Ou belle-mère					
Autre responsable					
ENFANTS (vivant au foyer)					

Autres personnes à charge: .....

Nature de l'aide demandée :

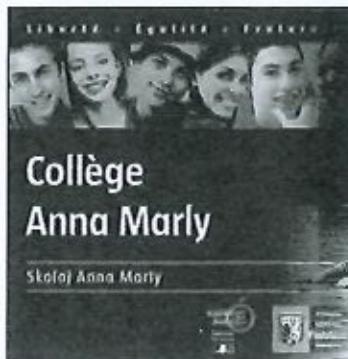
- |                |  |
|----------------|--|
| - Demi-pension | - Matériel, fournitures scolaires, livres... |
| - Internat     | - Vêtements, équipement sportif...           |
| - Transports   | - Autres . .....                             |

Joindre obligatoirement :

- La photocopie du dernier avis d'imposition ou non- imposition
- Le relevé d'attribution des prestations familiales de moins de 3 mois • En cas de changement de situation, fournir des justificatifs de ressources récents (derniers bulletins de salaires, relevés pôle emploi, Indemnités journalières...)
- Si un dossier de surendettement est en cours, vous pouvez fournir une attestation.
- Attestation de paiement de la CAF ou MSA

Si vous souhaitez faire part d'une situation particulière et confidentielle, vous pouvez solliciter l'accompagnement de l'assistant(e) social(e) :

MME MONAI - [sylvia.monai@ac-rennes.fr](mailto:sylvia.monai@ac-rennes.fr)  
Tous les jeudis au collège ANNA MARLY



Conseil d'administration du 6 octobre 2025

## TARIFS 2025 - 2026

copie NB	0,20 €
Copie couleur	0,40 €
Carnet de correspondance	5,00 €
Dégradations volontaires et/ou pertes diverses : vaisselle, vitrage, mobilier, matériels pédagogiques	Valeur de l'achat à la date de la dégradation
CD perdu	3,00 €
Manuel scolaire perdu ou inutilisable et nécessitant d'être racheté par l'établissement	20,00 €
Première copie carte self	1.00€
Deuxième copie carte self et les suivantes	3.00€
Livre CDI emprunté	Prix d'achat du livre





DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

RENEREZH AN DESKADUREZH

Madame Marie FACCENDA  
Principale  
Collège Anna Marly  
8 rue Jules Lesven  
BP 32049  
29220 BREST

Quimper, le 01 JUIL. 2025

**Objet : Logements de fonction du collège Anna Marly**

Madame la Principale,

Le Département recherche des locaux pour reloger le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) à Brest, actuellement implanté dans un bâtiment en location. Le propriétaire de ce bâtiment souhaite le vendre. Aussi, une étude de relogement a été menée sur les bâtiments propriétés du Département sur Brest.

Le bâtiment de logements de fonction du collège Anna Marly a été identifié à cet effet car il est facilement détachable du reste du collège. D'autre part, il correspond aux besoins du CDEF et se situe à proximité des transports en commun.

Le Département propose de transférer les logements de fonction du principal et de l'agent d'accueil logés par nécessité absolue de service (NAS) du collège Anna Marly et du principal du collège des Iles du Ponant dans les logements de fonction disponibles et préalablement rénovés du collège Saint Pol Roux de Brest à compter de l'été 2026.

Aussi, je vous demande de bien vouloir présenter au prochain conseil d'administration une délibération proposant de mettre fin à la répartition NAS de l'ensemble des logements avec effet au 30 juin 2026, puis une deuxième délibération proposant de désaffecter le bâtiment logements de l'usage collège avec effet au 30 juin 2026. Ces deux délibérations sont ensuite à transmettre par mail à [colleges@finistere.fr](mailto:colleges@finistere.fr). Enfin, toutes les conventions d'occupation précaires devront également prendre fin au 30 juin 2026.

Au sein des services du Département, ce dossier est suivi par Stéphanie DEROFF, chargée de mission, que vous pouvez joindre pour tout renseignement complémentaire, soit par courriel à l'adresse suivante, [stephanie.deroff@finistere.fr](mailto:stephanie.deroff@finistere.fr), soit par téléphone au 02 98 76 23 76.

Je vous prie d'agréer, Madame la Principale, l'expression de mes salutations distinguées.

**Par délégation,  
Guillaume PENON  
Directeur**



**STRUCTURE 2025-2026 03 OCTOBRE 2025**

Classes		Espag	italien	Alld LV2	LCLA	CHAM	CHAD	CHORALE	LCE	Total
61	22	0	0	0	0	14	0	12	0	22
62	22	0	0	0	0	0	10	1	0	22
63	21	0	11	0	0	0	0	2	0	21
64	16	0	0	0	0	0	0	0	0	16
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>81</b>
51	28	10	7	10	12	13	0	6	0	28
52	28	18	0	9	13	0	8	4	0	28
53	15	0	0	0	0	0	0	0	0	15
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>71</b>
41	21	7	0	12	4	9	0	7	8	21
42	22	15	4	3	0	0	4	1	3	22
43	13	0	0	0	0	0	0	0	0	13
44	22	21	0	0	0	5	0	4	6	21
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>77</b>
31	27	23	0	5	3	15	0	5	12	27
32	27	21	0	3	0	0	3	0	0	27
33	16	0	0	0	0	0	0	0	0	16
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>70</b>
inactifs		1								1
										1
<b>Total généra</b>	<b>301</b>	<b>115</b>	<b>22</b>	<b>42</b>	<b>32</b>	<b>56</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>300</b>





**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Les épreuves finales du DNB pour les candidats scolaires

DISCIPLINE	NOTE	COEFFICIENT	DURÉE		
<b>Français</b>					
Partie 1 : travail sur le texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation + grammaire et compétences linguistiques)	/50	2	3 h		
Partie 2 : dictée	/10				
Partie 3 : rédaction	/40				
Le total sur 100 est ramené à une note /20					
<b>Mathématiques</b>					
Partie 1 : automatismes	/6	2	2 h		
Partie 2 : raisonnement et résolution de problème	/14				
	/20				
<b>Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)</b>					
Sous-épreuve histoire-géographie		1,5	2 h		
Analyse et compréhension de document	/15				
Raisonnement et utilisation des repères historiques et géographiques	/25				
Le total sur 40 est ramené à une note /20					
Sous-épreuve EMC					
Problématique d'EMC à partir d'une situation pratique	/20	0,5			
	/20				
<b>Sciences</b>					
Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie	/10	2	1 h		
	/10				
	/20				
<b>Épreuve orale</b>					
Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs	2	15 min si individuel  25 min si collectif			
Maitrise du sujet	/12				
Maitrise de l'expression orale	/8				
	/20				



**Sujet : Dotation IMP 2025-2026 - COLLEGES**

**De : "ce.div2-29public@ac-rennes.fr" <ce.div2-29public@ac-rennes.fr>**

**Date : 25/08/2025, 14:56**

**Pour : Ce.0291661y@ac-rennes.fr**

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la dotation IMP attribuée à votre établissement pour l'année scolaire 2025-2026 :

**IMP : 2.5**

Cette enveloppe comprend les éventuelles IMP statutaires (EPS et/ou Technologie).

Pour rappel, la DGH initiale été notifiée uniquement en HP et HSA. La dotation d'IMP vient donc en supplément de la DGH 2025.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

--

**Erwan GLOANNEC**

Gestionnaire de moyens publics - Pôle moyens 2nd degré

Division de la vie des établissements et de la réussite des élèves

T 02 98 98 98 73

[ce.div2-29public@ac-rennes.fr](mailto:ce.div2-29public@ac-rennes.fr)

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU FINISTÈRE

1 Bd du Finistère CS 45033 - 29558 Quimper Cedex 9

[www.ac-rennes.fr/dsden29](http://www.ac-rennes.fr/dsden29)

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU FINISTÈRE



**Sujet :** [ce.clgpu29] IMP référent Harcèlement

**De :** "ce.div2-29public@ac-rennes.fr" <ce.div2-29public@ac-rennes.fr>

**Date :** 04/09/2025, 16:25

**Pour :** ce.clgpu29@ac-rennes.fr, ce.lycpu29@ac-rennes.fr, ce.lppu29@ac-rennes.fr

A l'attention de Mesdames et Messieurs le chefs d'établissement

Bonjour,

Les budgets des collèges, lycées, LP et EREA ont été abondés ce jour d'une IMP par établissement au titre du référent harcèlement.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

--

**Jocelyne LE GALL**

Cheffe du bureau moyens publics - Pôle moyens 2nd degré

Division de la Vie des Etablissements et de la Réussite des Elèves

T 02 98 98 99 01

[ce.div2-29public@ac-rennes.fr](mailto:ce.div2-29public@ac-rennes.fr)

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU FINISTÈRE

1 Bd du Finistère CS 45033 - 29558 Quimper Cedex 9

[www.ac-rennes.fr/dsden29](http://www.ac-rennes.fr/dsden29)

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU FINISTÈRE



Division de la Vie des Établissements et  
de la Réussite des Elèves

DIVEREL

Affaire suivie par :

Gaëlle KEROUREDAN

T 02 98 98 99 01

[ce.div2-29public@ac-rennes.fr](mailto:ce.div2-29public@ac-rennes.fr)

1 boulevard du Finistère  
CS 45033  
29558 QUIMPER Cedex 9

Quimper , le 08/07/2025

La Rectrice

à

Madame la Cheffe d'établissement  
Monsieur le Chef d'établissement

CLG ANNA MARLY  
BREST

Objet : notification du contingent établissement des parts fonctionnelles « PACTE » au titre de l'année scolaire 2025/2026

Dans le cadre de la mise en œuvre de la part fonctionnelle du « PACTE », je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du contingent attribué à votre établissement au titre de l'année scolaire 2025/2026 :

4,5 parts fonctionnelles au titre du RCD (enveloppe soclée) ;

7 parts fonctionnelles au titre des autres missions.

Je vous précise que dans un premier temps, 60% du montant de cette enveloppe vous est accessible dès à présent, soit :

2,70 parts fonctionnelles au titre du RCD (enveloppe soclée) ;

4,20 parts fonctionnelles au titre des autres missions.

A l'issue des vacances de la Toussaint, un bilan de votre consommation sera établi afin de vous déléguer les 40% restant de votre enveloppe au regard de votre besoin réel.

Cette dotation doit vous permettre d'assurer les missions associées au pacte en collège et SEGPA (le cas échéant) :

- |   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| Activités pédagogiques en présence d'élèves | - Remplacement courte durée (priorité absolue)   | - 18h / mission |
|   | - Devoirs faits (obligatoire sur le niveau 6 <sup>ème</sup> et préconisé sur les niveaux 4 <sup>ème</sup> -3 <sup>ème</sup> pour les élèves les plus fragiles) | - 24h / mission |
|   | - Stages de réussite   | - 24h / mission |

<b>Missions annualisées pour le fonctionnement des établissements et conduite de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination du dispositif Découverte des métiers</li> <li>- Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers</li> </ul>	Engagement annuel
--	---	-------------------

Il vous est précisé les éléments suivants :

- Les parts notifiées au titre du remplacement de courte durée (RCD) sont fléchées à la seule utilisation du RCD. Ces parts identifiées RCD ne peuvent absolument pas être redéployées vers d'autres missions. En revanche, les parts fonctionnelles dédiées aux autres missions (hors devoirs faits) peuvent venir abonder cette enveloppe « plancher ».
- La mise en œuvre des stages de réussite durant les congés scolaires se fera sur la seule rémunération de parts fonctionnelles : pas de volet d'HSE notifié à ce titre pour l'année scolaire 2025/2026.
- Les parts fonctionnelles dédiées à la coordination et la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants ne sont pas déléguées. Elles pourront faire l'objet d'une attribution par les services académiques en lien strict avec un projet validé par la CARDIE. Aussi aucune part fonctionnelle ne peut être attribuée à ce titre sur votre contingent.

Je vous rappelle que l'avis du conseil pédagogique sera requis sur l'estimation des besoins avant que la répartition des missions ne soit présentée pour avis en conseil d'administration.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision utile.

Pour la rectrice et par délégation,

La Directrice académique des services  
de l'Éducation Nationale

Catherine MOALIC

# Protocole d'intervention de l'équipe bien-être du collège Anna Marly · PHARE

## REPÉRAGE 01

Repérage d'un élève en souffrance\* par un personnel du collège, un élève ou la famille.

- Cette personne doit :
- contacter le collège qui alertera un membre de l'équipe bien-être sur la situation
  - OU
  - alerter directement un membre de l'équipe bien-être.

## ALERTE 02

Le membre de l'équipe bien-être alerté expose la situation à l'équipe (en utilisant le fil de discussion dédié).

L'équipe statue sur la prise en charge de la situation dans le cadre du protocole ou hors protocole selon la nature des faits.

## PRISE EN CHARGE 03

La prise en charge se met en place : série d'entretiens avec l'élève cible et le/les élève(s) intimidateur(s) sur une durée de 15 jours.

Le suivi de la situation : un membre de l'équipe, qui devient alors pilote de cette situation, reçoit l'élève cible. Il informe la famille s'il le juge nécessaire. Un autre membre de l'équipe reçoit le/les élève(s) intimidateur(s). Une trace écrite des entretiens est conservée dans un classeur confidentiel et stocké à la vie scolaire.

## 04 BILAN

Un bilan de la situation est effectué au sein de l'équipe bien-être au bout de 15 jours, la situation est considérée résolue ou non résolue.

- Peu ou pas d'amélioration : la situation est confiée à l'équipe de direction du collège pour une gestion disciplinaire.
- La situation s'est améliorée : le pilote complète la partie bilan de la fiche de suivi de la situation et communique à l'équipe bien-être et à la direction que la situation est résolue.



**PROTOCOLE LOCAL SOINS ET URGENCES Au Collège Anna MARLY BREST**  
**en cas d'accident d'élève en EPS ou à l'association sportive**

(Approuvé lors du CA du.. **06/10/2025**)

-L'enseignant d'EPS met en œuvre immédiatement les gestes de 1<sup>er</sup> secours

-Donne les consignes à la classe pour éviter un sur accident

- Évalue la gravité de la blessure ou du malaise

URGENCE		NON URGENCE
Si caractère vital engagé	Pas de caractère vital Pas de nécessité de prise en charge rapide du blessé	Le blessé est mis au repos et peut revenir par ses propres moyens vers le collège
1-Appeler le 15 2- Appeler l'établissement La vie scolaire? La CPE?	-L'enseignant appelle la vie scolaire	- Avertir l'infirmière - Avertir la vie scolaire si l'infirmière est absente
L'enseignant désigne 2 élèves pour ouvrir le portail d'accès au gymnase Jacquard (clé de la grille du matériel ou clé dans le local des profs EPS)	- Un adulte viendra prendre en charge l'élève	L'enseignant écrit un mot sur le carnet de l'élève pour informer les responsables
La vie scolaire relaie dès que possible les élèves (prévoir clé)	-L'Établissement informe les responsables soit par un appel téléphonique ou un mot sur le carnet de correspondance	
L'Établissement informe les responsables (cf fiche d'urgence renseignée)		

Numéros directs utiles (dans l'ordre de priorité)		
1	Vie Scolaire	02 98 80 97 89
2	Infirmière	02 98 80 97 86 (lundi et jeudi)
3	Standard	02 98 80 43 93
4	CPE	02 98 80 97 83
5	Secrétariat	02 98 80 97 87 sauf le mercredi



**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE  
DU COLLEGE ANNA MARLY BREST (29)  
MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025**

L'assemblée générale a été convoquée le mercredi 17 Septembre 2025 de 12h à 12h45.  
8 membres de l'association sportive étaient présents :

- Marie FACCENDA, Principale du collège et Présidente de l'association sportive
- Cécile LELOUP, trésorière, Professeur d'EPS et responsable de l'activité danse
- Cédric PICHEREAU, secrétaire, Professeur d'EPS et responsable de l'activité surf et badminton
- Mme Henry et Mr Rivier (stagiaires EPS)
- 2 élèves licenciés de l'AS représentant les différentes activités

Excusé : Mr Buatois, professeur EPS et responsable de l'activité Volleyball et Futsal

**Ordre du jour :**

- Bilan humain
- Bilans effectifs par activités
- Bilan sportif
- Bilan financier
- Perspectives année 2025/2026
- Election du bureau

**BILAN HUMAIN :**

- 2023/2024 : 41,51% des élèves du collège licenciés à l'AS (110 élèves) 60 filles, 50 garçons
- 2024/2025 : 41,95% des élèves du collège licenciés à l'AS (99 élèves) 63 filles, 36 garçons

**Constat :**

- Une association sportive toujours aussi dynamique avec une stabilisation des effectifs
- Une AS « féminine » (63 filles /36 garçons)
- 47% des filles du collège sont licenciés à l'AS !!

**L'ENCADREMENT** : assuré par les 3 enseignants d'EPS du collège.

**LES ACTIVITES PRATIQUEES :**

<b>Jour</b>	<b>Horaire</b>	<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>
LUNDI	12h/13h	Danse (6°/5°)	Mme LELOUP
LUNDI	12h/13h	Badminton	Mr PICHEREAU
MARDI	12h/13h	Futsal féminin	Mr BUATOIS
MERCREDI	12h30/17h30	Surf (4°/3°)	M.PICHEREAU
MERCREDI	13h30/15h30	Futsal	Mme BUATOIS
JEUDI	12h/13h	Danse (4°/3°)	Mme LELOUP

**Activités ponctuelles**

Cross départemental à Carhaix  
Cross académique à Rennes

### BILAN EFFECTIFS PAR ACTIVITÉS :

Activités	Total garçons	Total filles	Total général
Cross	18	15	33
Danse Chorégraphique	3	39	42
Street dance	16	3	19
Futsal	11	26	37
Surf	3	14	17
Badminton	10	6	16

### BILAN SPORTIF :

Activité	Niveau	Catégorie
Cross	Départemental	Benjamins et minimes mixtes équipe
Cross	Départemental	Sport partagé équipe
Cross	Académique	Sport partagé équipe
Futsal	District	Benjamins/benjamines Minimes garçons et filles
Danse	Rencontres district	Etablissement
Danse	Rencontres départemental	Etablissement
Danse	National	Excellence
Surf	Rencontres District	Minimes filles et garçons

## BILAN FINANCIER : Cf. document ci-dessous

## PERSPECTIVES 2025-2026 :

Le projet d'AS a été reconduit.

Pour cette année, du point de vue des activités, plusieurs créneaux seront proposés aux élèves :

- La danse sera animée par Mme Leloup le lundi 12h à 13h (6°/ 5°) et le jeudi de 12h30 à 13h30 (4°/3°)
- Le badminton sera animé par Mr Pichereau le lundi midi de 12h00 à 13h00
- Le Futsal féminin sera animé par Mr Buatois le mardi de 12h00 à 13h00
- Le volleyball (nouvelle activité cette année) sera animé par Mr Buatois le mercredi après-midi de 13h à 14h
- Le futsal sera animé par Mr Buatois le mercredi après-midi de 14h à 15h
- Le surf sera animé par Mr Pichereau le mercredi après-midi de 12h30 à 17h30

### **Objectifs :**

- Maintenir cette dynamique d'AS (Continuer d'augmenter le nombre de licenciés notamment chez les 6°) Cf. journée du sport scolaire
- Rééquilibrer le rapport garçons/filles en augmentant le nombre de licenciés garçons
- Mise en place d'un paiement en ligne (Hello Asso) pour faciliter la gestion administrative (chèque, liquide...)
- Augmenter visibilité AS au niveau de la communication avec les élèves (informations divers, inscriptions compétitions...)

Le prix de la licence voté en assemblée générale est maintenu à **21 euros / élève.**

## ELECTION DU BUREAU :

Président : Mme Marie FACCENDA (Election de droit)

Candidats :

- Trésorière : Cécile LELOUP
- Secrétaire : Cédric PICHEREAU
- Elèves élus : Calvez Timothé/ Chatelier Joachim

Vote à l'unanimité.

**Bilan financier AS 2024/2025 (Au 15/09/2025)**

Compte courant début d'exercice	1653,52
Livret début d'exercice	3433,81
<b>Total</b>	<b>5087,33</b>

<b>Recettes</b>		
Subvention	BMO	891
Autres	Remboursement avance quartz	90
	Licences	1614
	Participation famille festival plougastel	1150
Championnat de France	Participation famille	990
	Participation FSE	240
	Participation APE	240
	Cagnotte et vente de crêpes et badges	1137,68
	Avance FSE participation collège	1000
<b>Total recettes</b>	<b>7352,68</b>	

<b>Dépenses</b>		
Matériels /gouter		12
Fonctionnement	Maif	86,29
	Affiliation UNSS	100
	Tenue du compte	134,48
	Licences	984,67
	Part prof	922,50
	Transport championnat académique (cross)	129,84
	Avance quartz	90
	Participation festival plougastel	1150
Championnat de France	Participation AS	240
	Train , ter, métro	2978,50
	Hébergement	1824
	Crêpes et badges	211,4
	<b>Total dépenses</b>	<b>8863,68</b>

**- 1511**

Compte courant	2180,68
Livret	1395,65
<b>total</b>	<b>3576,33</b>